



Le 29 décembre 2016

Réf. : GP/DL/MHM – 585/2016

Objet :

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 NOVEMBRE 2016 A 18 H 00 A LA MAIRIE

PRESENTS : M. Guy POULOU, Maire, Mmes DUBARBIER-GOROSTIDI, ORIVE, M. LALANNE, Mme DOSPITAL, M. GOUAILLARDET, Mme IDIARTEGARAY-PUYOU, M. IBARLOZA, Mme ORMAZABAL, MM. HIRIGOYEMBERRY, VIDOUZE, ERRANDONEA, MURVIEDRO, Mmes UGARTEMENDIA, SANCHEZ, WATIER DE CAUPENNE, M. DUHALDEBORDE, Mme DUGUET, M. ALDANA DOUAT.

PROCURATIONS : M. ANIDO à Mme DOSPITAL, M. PERROT à M. GOUAILLARDET, Mme CANET-MOULIN à M. POULOU, M. URANGA à Mme DUBARBIER-GOROSTIDI, M. ROSENCZVEIG à M. IBARLOZA, Mme BERGARA-DELCOURTE à M. DUHALDEBORDE, Mme LARRASA à M. ALDANA DOUAT.

EXCUSEE : Mme MOULLARD.

ABSENTES : Mmes ANCIZAR, TAPIA.

Convocation du 14 novembre 2016.

Sous la présidence de M. Guy POULOU, Maire.

M. LALANNE est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I/ Affaires Générales

- 1/ Constitution d'une Société Publique Locale – Océan Expériences – Gestion Fort de Socoa
- 2/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 septembre 2016
- 3/ Délégation du conseil municipal au Maire (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
- 4/ Rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour le Soutien à la Culture Basque (année 2015)
- 5/ Rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour l'Élimination des Déchets de la Côte Basque Sud (SIED) (année 2015)
- 6/ Rapport annuel de l'Agglomération Sud Pays Basque (année 2015)
- 7/ Bail civil avec le Comité Ouvrier du Logement relatif au local « Xurito »
- 8/ Travaux de réhabilitation de la presqu'île des Récollets – Signature d'un bail emphytéotique administratif entre la Ville de Ciboure et le Syndicat Intercommunal de la Baie de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure
- 9/ Plan partenarial de gestion de la demande locative et d'information des demandeurs

II/ Services Techniques

- 1/ Acquisition des parcelles AP 284, 348 et 351 appartenant au Comité Ouvrier du Logement
- 2/ Autorisation de dépôt de déclaration préalable pour inscription du nom de la maison des associations en lettres peintes sur la façade Ouest

III/ Questions diverses

IV/ Communication de Monsieur le Maire

Ordonnance de la Chambre Régionale des Comptes déchargeant Mme PEREZ de sa gestion du 01/01/2013 au 31/12/2014.

Monsieur le Maire :

Avant de commencer la séance de ce conseil municipal, nous allons avoir l'intervention de M. Manuel de LARA qui est Vice-Président de l'Agglomération Sus Pays Basque qui est en charge de la stratégie transfrontalière, de spécialisation intelligente, et M. Pierre-Yves DARTIGUE qui est le Directeur Général des Services Adjoint, pour le moment, de l'Agglomération Sud Pays Basque. Donc ils vont nous parler de la SPL. Et nous commencerons le conseil municipal, puisque la première délibération concerne cette SPL, après l'exposé et après les questions que vous voudrez bien leur poser pour éclairer vos connaissances sur ce sujet.

M. de LARA :

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, grand merci de nous avoir invités à venir vous présenter cette stratégie de spécialisation intelligente OCEAN EXPERIENCES. Pardon pour ceux qui dans le conseil communautaire l'ont entendu en long et en large, puisque cela fait deux ans qu'on travaille de façon assidue sur l'Agglomération, et tout à l'heure on a encore une commission Développement Economique avec Pierre-Yves DARTIGUE pour refaire un petit point sur cette démarche. L'Agglomération Sud Pays Basque a fait le choix à la fin de l'année 2013 – début 2014 de concentrer ses efforts sur une filière qui est une filière « Océan – Activités aquatiques ». Si on regarde la réalité de notre territoire, nous avons sur HENDAYE le groupe DECATHLON au travers du centre de conception mondiale de TRIBORD qui est devenu le centre de conception mondiale pour tous les sports d'eau, le TRIBORD accueilli il y a une dizaine d'années sur HENDAYE représente aujourd'hui 160 personnes dans ce bureau d'étude et un chiffre d'affaire de 1 milliard 200 millions. Et puis SAINT-JEAN-DE-LUZ, de l'autre côté, accueille aujourd'hui les fonctions du groupe QUIKSILVER Monde avec le design mondial, le système d'information, le digital marketing, le produit, les ressources humaines et les finances.

Si on regarde la filière d'HENDAYE à HOSSEGOR, c'est 130 marques, 6 leaders européens, les deux leaders mondiaux que sont TRIBORD et QUIKSILVER, un chiffre d'affaire cumulé de 2,8 milliards d'euros, 100 000 pratiquants, et puis, dans cette dynamique, aujourd'hui un cluster de la glisse EUROSIMA, présent sur la côte Basque et dans les Landes, qui travaille avec l'action de l'Agglomération Sud Pays Basque avec le cluster du digital, le cluster GAIA qui a été monté dans les années 83-84 en Euskadi justement pour accompagner la transition industrielle de la communauté autonome du Pays Basque pour justement réussir ce virage du numérique. Et puis deux universités, l'Université de BORDEAUX et l'UPV aujourd'hui qui travaillent avec nous sur cette stratégie de spécialisation intelligente sur laquelle l'Agglomération a décidé de concentrer ses moyens pour réussir à prendre ce virage de l'innovation, de la recherche et finalement du numérique.

Stratégie OCEAN EXPERIENCES qui est assise autour de trois piliers : un Océan Living Lab sur HENDAYE donc l'objectif est d'être une vitrine technologique orientée innovation collaborative et numérique, ce qu'on appelle l'open innovation et que la commission européenne pousse comme étant un des leviers pour justement réussir ce virage d'une nouvelle e-industrie que Euskadi appelle par exemple l'usine du futur 4.0. Sur SAINT-JEAN-DE-LUZ, la halle créative, les anciens locaux de QUIKSILVER que l'Agglomération a rachetés avec l'objectif de transformer ce qui était un site abandonné en un campus de l'innovation avec un objectif entre la halle créative et les cellules industrielles d'une centaine d'emploi prochainement sur le site. Et puis, troisième volet de cette stratégie, c'est à CIBOURE le Fort de Socoa, une plateforme Océan Innovation dans le cadre d'un partenariat stratégique, un partenariat entre l'Université de BORDEAUX et son homologue, l'Université Publique du Pays Basque, l'UPV. Ces deux universités ont un label, un label d'excellence qu'on appelle institut d'excellence, ce qui veut dire qu'aujourd'hui en France trois universités ont ce label, et en Espagne trois universités ont également ce label. Et il se trouve qu'à l'échelle transfrontalière, Université de BORDEAUX et UPV partagent ce label et avaient cette ambition de construire une dynamique eurorégionale d'excellence, et l'une et l'autre de ces deux universités ont décidé d'accompagner notre stratégie autour de cette filière OCEAN EXPERIENCES.

Si vous me permettez, je vais entrer un petit peu plus dans le détail sur chacun de ces piliers pour arriver à la délibération qui vous est proposée ce soir en conseil municipal.

L'Océan Living Lab c'est cette méthode d'innovation collaborative. L'idée c'est d'industrialiser ce qui a pu faire le succès d'un groupe comme DECATHLON. Vous connaissez tous la tente 2 secondes,

la tente de QUECHUA, elle est partie d'une observation c'est que tout un chacun aimait faire du camping et tout un chacun reculait à l'idée de faire du camping parce que monter une tente paraissait quelque chose de fastidieux. La tente 2 secondes est une innovation qui a été construite sur finalement l'observation et le dialogue avec les clients et les usagers du groupe DECATHLON.

Ce que nous proposons aujourd'hui sur le territoire transfrontalier qui va d'HOSSEGOR jusqu'à SAINT SEBASTIEN, c'est de travailler sur ces méthodes d'innovation collaborative et de faire de la baie de Txingudi le premier site grandeur réelle pour conduire ces tests à la fois d'usage, produits et services sur le territoire.

L'Océan Living Lab a été lancé à HENDAYE au mois de mars 2016, 200 personnes dont 110 entreprises étaient présentes. Aujourd'hui, en terme de gouvernance, elle est pilotée par l'Agglomération Sud Pays Basque, Bidassoa Activa qui est l'agence de développement économique des villes d'IRUN et FONTARRABIE, et puis on passe très vite à un écosystème d'acteurs qui sont orientés sur l'innovation, typiquement le cluster EUROSIMA, le cluster GAIA, l'agence de développement économique de la ville de SAINT SEBASTIEN qui est FOMENTO, on va retrouver l'école d'ingénieur ESTIA, l'Université de BORDEAUX, l'Université Publique du Pays Basque, et des communautés d'usagers et d'utilisateurs, des laboratoires de recherche et développement privés, et des industriels qui sont aujourd'hui autour de la table au nombre de 50.

Un mois après son lancement, l'Océan Living Lab a été labellisé par la commission européenne en ayant ce label qui permet de rejoindre le club des 300 Living Lab dans le monde qui sont reconnues pour leur capacité à jouer et à faire démonstration des méthodes de l'innovation collaborative. Et puis, toujours, l'attribution des labels en mai 2016, le dispositif French Tech, le dispositif gouvernemental, qui était reconnu ou attribué aux 13 métropoles (BORDEAUX, NANTES, TOULOUSE, LYON, MARSEILLE). Le gouvernement a souhaité élargir la reconnaissance de territoires innovants à ces écosystèmes thématiques, et il se trouve que, dans le domaine de l'océan, notre écosystème qui va de SAINT SEBASTIEN à HOSSEGOR, sur l'initiative des actions qui ont été conduites entre IRUN, FONTARRABIE et l'Agglomération Sud Pays Basque, a été labellisé aujourd'hui French Tech, et ce soir a lieu à BERCY le KICK OFF MEETING qui permet de réunir l'ensemble des territoires labellisés et les 13 métropoles qui voient arriver des territoires comme le nôtre qui sont des territoires reconnus pour leur capacité d'innovation et d'accueil de start-up.

L'objectif c'est demain d'équiper la baie de Txingudi de tous les capteurs de la plateforme numérique qui permettra d'accueillir des industriels présents sur le territoire ou hors du territoire, pour conduire ces tests d'usage à grande échelle. C'est une première en Europe parce que faire du test dans le milieu naturel et un milieu aussi complexe que l'océan, avec des vagues, du vent de la houle, et puis parfois de la pluie comme ce soir, c'est quelque chose qui est un petit peu on va dire compliqué.

Côté fabrication numérique, l'ancien site de QUIKSILVER à SAINT JEAN DE LUZ, où NAPALI S.A. est née dans les années 83-84 pour devenir le groupe que vous connaissez, donc requalification de ce site, découpage des cellules du grand bâtiment logistique en cellules industrielles. Donc vous voyez sur cette partie les lots qui ont été découpés. Sur la petite halle la même chose, avec l'objectif d'accueillir des entreprises qui, dans leur trajectoire, qu'elles soient dans la fabrication mécanique sous-traitant de l'aéronautique, qu'elles soient dans l'inox, dans la métallerie, ont besoin aujourd'hui de locaux pour accompagner leur développement. Donc, sur les lots que nous avons à disposition sur les 7 lots, nous avons aujourd'hui 5 prospects sur l'Agglomération.

Et puis, ce qu'était le bâtiment tertiaire au milieu de l'image, cela va devenir ce site dédié à l'accueil des entreprises émergentes et innovantes, un lieu dédié à la fabrication numérique pour que tout un chacun puisse passer de l'idée à l'objet, du prototype à la pré-série.

Ce qui intéresse nos industriels c'est d'arrêter de collaborer avec l'Asie pour transformer leurs idées et finalement leurs dessins élaborés en trois dimensions sur les ordinateurs, les envoyer en Asie pour recevoir quelque temps après un prototype qui évidemment ne colle pas à la réalité de ce que la personne avait dans sa tête. Donc cela veut dire qu'on le modifie, on le revoie en Asie et on continue ces allers-retours 7, 8 fois, 10 fois et plus jusqu'à mettre au point le prototype qui permettra de lancer la pré-série industrielle.

De toutes nos stratégies de spécialisation intelligentes qui est un terme de la commission européenne et que l'on retrouve dans tous les documents de planification tels que le schéma régional de développement économique innovation et internationalisation qui sera adopté par la Nouvelle

Aquitaine le 19 décembre prochain, nous sommes typiquement dans cet écosystème et cette philosophie qui est de rapprocher ces moyens de prototypage au plus près des écosystèmes industriels. Et il se trouve que l'ensemble des industriels aujourd'hui nous accompagnent dans cette stratégie, parce que c'est un moyen de raccourcir ce qu'on appelle le « time to market » le temps du marché, de la mise au point de ce produits.

Donc vous avez un calendrier, la halle créative première tranche de 1 000 m² livraison en juillet 2017, la deuxième tranche en janvier 2018 et puis en juillet 2018 vous avez 5 000 et quelques mètres carrés d'espace de pré-série sur lesquels nous avons les prospectus que j'ai indiqués précédemment.

Troisième volet, et c'est celui qui intéressera plus particulièrement la commune de CIBOURE, ce Fort de Socoa, ce Fort Vauban qui a une forte dimension patrimoniale, historique, et puis surtout affective pour tous les habitants de cette baie de SAINT JEAN DE LUZ – CIBOURE. Les deux universités de BORDEAUX et de l'UPV ont accepté de travailler avec nous sur la mise en place d'une plateforme eurorégionale d'excellence, de formation et de recherche autour de ces métiers de l'océan et de l'innovation, sur le tryptique milieu naturel, l'océan, le produit et l'utilisateur. L'utilisateur peut être le surfeur, cela paraît un petit peu évident quand je déroule mon intervention, mais c'est aussi le pêcheur, c'est le plaisancier, c'est toutes les personnes qui, à un moment ou à un autre, vont dans le milieu naturel qu'est l'océan soit pour leur métier soit pour leur passion.

Concept innovant de plateforme formation et recherche qui est totalement construite dans un dialogue avec les acteurs économiques pour mobiliser toutes les capacités de ces deux universités et les ramener sur le territoire pour répondre aux besoins des professionnels.

Aujourd'hui sur le sud Pays Basque, ou de manière générale sur le Pays Basque, nous n'avons pas la capacité ni la densité pour accueillir une faculté de médecine. Pour autant, avec l'université de BORDEAUX mobiliser des capacités de recherche autour du domaine du médical et de la santé, appliquer au monde qui nous intéresse, celui des utilisateurs de l'océan, on va retrouver des spécialistes de la cornée, de la peau ou des autres pathologies qui pourraient naître de la pratique de ces sports ou de ces activités dans un milieu qui est, certes très beau, mais qui est aussi agressif pour l'être humain.

De la même façon, le laboratoire informatique de l'université de BORDEAUX, l'INRIA, qui mobilisera toutes ces capacités en mécanique des fluides pour la mise au point demain de produits qui seront plus économes en terme de frottement sur l'océan, et vous le voyez aujourd'hui avec les courses au large et les foiles, on voit bien la capacité informatique et mathématique qui permet de mettre au point les produits de demain. Et puis, pour en terminer avec cette présentation, l'Université Publique du Pays Basque, au travers de son campus d'excellence, EUSCAMPUS, mobilise l'Institut de Physique de SAINT SEBASTIEN, l'Institut de Physique International de SAINT SEBASTIEN, et puis la fondation technologique TECNALIA, fondation extrêmement puissante puisque le particularisme de la Communauté Autonome Basque c'est d'avoir des fondations privées à côté des universités où on retrouve ce que l'on appelle la recherche appliquée qui permet d'accélérer finalement le passage de la recherche fondamentale dans les laboratoires à leur mise en œuvre dans l'industrie et dans les PME du territoire.

Donc on mobilise l'ensemble de ces moyens autour de notre plateforme OCEAN INNOVATION, vous retrouvez les logos de nos partenaires. En novembre 2015, au niveau du calendrier, nous avons un accord de partenariat stratégique que nous avons conclu avec les deux présidents, le doyen de l'UPV et le président de l'Université de BORDEAUX qui était : est-ce qu'il y a opportunité oui ou non à monter une plateforme d'excellence sur le sud Pays Basque adossé à cette filière ?

En juin 2016, on a réuni l'ensemble des bureaux de ces deux universités, les vice-présidents autour de leurs doyens, et à l'issue du tour de table, le vice-président recherche, le vice-président transfert technologique, le vice-président innovation, le vice-président internationalisation, l'ensemble des vice-présidents des deux universités ont dit oui on continue, et maintenant on réalise le projet plateforme OCEAN INNOVATION sur le Fort de Socoa. On est aujourd'hui à ce tournant où de l'opportunité au oui de principe, mais le travail commence, le travail commence de bien définir la plateforme de recherche, quelles sont les capacités de recherche que nous allons mobiliser sur ces deux universités pour répondre aux problématiques de notre territoire et de notre filière ?

Pour ceux qui siègent à l'Agglomération et qui s'intéressent au Fort de Socoa, un budget a été voté, un budget pour engager des travaux de clos et couvert, comme on les dénomme de façon habituelle dans

l'Administration. Tout simplement, il faut remettre en état et protéger ce Fort qui souffre, à la fois par les agressions du milieu naturel, par la météorologie, c'est un site dont les charpentes et la toiture ont été mises à mal, et comme l'ensemble des fermetures, fenêtres, volets... donc travaux qui démarreront vraisemblablement en septembre 2017 pour se terminer au printemps 2018 pour justement n'avoir aucun impact sur la saison touristique et l'accès à la plage du Fort de Socoa.

Lorsqu'on aura une vision un petit peu plus claire sur la programmation du chantier, nous travaillerons avec la commune de CIBOURE et l'ensemble des acteurs et des associations pour concerter, informer sur le calendrier de travaux, puisque ce seront des travaux assez spectaculaires, refaire une charpente et une toiture sur un site comme celui-là qui était un ouvrage défensif n'est pas neutre.

Et puis en temps masqué, avec les deux universités, c'est la plateforme de formation et de recherche avec un objectif que nous avons arrêté avec le président de l'Université de BORDEAUX, Manuel TUNON DE LARA, c'est d'accueillir et de mettre en service le site en septembre 2019.

Il faut savoir que quand on investit 1 euro sur un site universitaire, le territoire en récupère quatre. Une centaine de personnes, 40 étudiants, 40 chercheurs et un peu de support administratif c'est sur l'impact territorial quelque chose, on peut pendre une fourchette haute et une fourchette basse, entre 500 à 800 € par personne et par mois.

Donc voilà l'impact aujourd'hui quand il y a un campus sur un territoire, et ne me démentiront pas les communes de BAYONNE, ANGLET, BIARRITZ qui ont il y a très longtemps, un peu plus de 30 ans, fait le choix, même 40 ans, le choix d'avoir un campus d'études juridiques et économiques sur BAYONNE et qui est devenu le campus scientifique également sur MONTAURY, le campus de la Nive, et puis BIARRITZ aujourd'hui avec l'ensemble des formations autour du plateau image.

M. de LARA :

Donc voilà très rapidement ce qu'est la stratégie OCEAN EXPERIENCES, une stratégie qui est tournée vers une filière, une filière qui d'HENDAYE à HOSSEGOR pèse 2 milliards 8, et qui d'HENDAYE à GUETHARY pèse 1 milliard 7 sur notre territoire, et qui représente quelque chose comme, si je ne prenais que les deux leaders mondiaux, plus de 700 à 800 collaborateurs, et si on prend tous les emplois qui tournent autour de ces grands leaders on est à plus de 5 000 emplois.

Pour accompagner cette stratégie, l'Agglomération Sud Pays Basque avait besoin d'un outil, ce qu'on appelle une Société Publique Locale, avec, dans un premier temps la gestion de la halle créative qui sera livrée en juin 2017, et puis dans un second temps l'aménagement et l'animation du Fort de Socoa comme plateforme d'excellence de formation et de recherche. Le choix a été fait sur le bureau de l'Agglomération Sud Pays Basque de partir sur un véhicule juridique qui est une Société Publique Locale, le capital 100 % public, pour une durée de 99 ans, et une Société Publique Locale constituée autour de l'Agglomération Sud Pays Basque avec les trois communes qui sont les communes d'accueil de ces trois piliers de la stratégie OCEAN EXPERIENCES, HENDAYE évidemment pour le LIVING LAB, aujourd'hui nous ne sommes pas sur des investissements sur HENDAYE mais cela viendra dans un futur proche, CIBOURE avec le Fort de Socoa, et puis SAINT JEAN DE LUZ avec la halle créative, d'où la délibération que vous avez ce soir en conseil municipal, la ville d'HENDAYE est également en conseil municipal ce soir et délibère sur le même rapport que vous, et la ville de SAINT JEAN DE LUZ a délibéré vendredi soir. Donc une Société Publique Locale constituée avec 200 actions qui représentent en facial 1 000 € chacune, et donc ce qui a été proposé c'est que la ville de SAINT JEAN DE LUZ porte 10 actions qui représentent 5 % du capital et donc 10 000 € de capital détenu, même chose pour la ville d'HENDAYE, même chose pour la ville de CIBOURE, ce qui fait que les trois communes représentent 15 % du capital social de cette Société, l'Agglomération 85 %, et donc vous avez sur les 200 000 € le partage qui est fait entre les trois communes à 30 000 € et l'Agglomération à 170 000, et puis le nombre de représentants, un par commune qui entre dans la gouvernance resserrée de cet outil de développement économique d'innovation et de recherche, et puis, côté Agglomération, 7 conseillers communautaires.

De la délibération de ce soir pour HENDAYE, pour CIBOURE, et puis d'hier vendredi sur SAINT JEAN DE LUZ, le conseil communautaire se réunit jeudi soir, le 24 novembre, et adoptera le rapport pour une mise en œuvre de la Société avant la fin de l'année, avec un extrait du Kbis pour le 23 décembre, ce qui veut dire qu'au 1^{er} janvier cette Société est opérationnelle, et elle porte à la fois le projet halle créative dont l'ouverture est juin 2017, donc c'est demain, et surtout devient

l'interlocuteur dédié des deux universités, l'Université Publique du Pays Basque et l'Université de BORDEAUX, pour donner matérialité au projet.

Si nous avons souhaité avec Guy POULOU et l'ensemble des maires du bureau communautaire c'était que les villes qui sont des villes d'accueil d'équipements aussi structurants ne soient pas à côté ou le découvrent au travers de la presse, et l'invitation qui vous est faite ce soir c'est de faire partie de la gouvernance, et vos représentants vous permettront de suivre l'avancée de ces projets qui seront des projets très structurants sur la trajectoire développement économique, innovation et recherche du sud Pays Basque, et plus largement du Pays Basque à partir du 1^{er} janvier.

Merci beaucoup.

Monsieur le Maire :

Merci Manuel pour cette présentation brillante. Monsieur DARTIGUE, voulez-vous...

Par exemple, je n'ai pas entendu à ce que s'apprête à investir l'Agglomération pour la restauration du Fort de Socoa. Je le sais, mais je voudrais que ce soit vous qui le disiez.

M. DARTIGUE :

Le montant voté au budget 2016 par l'Agglomération Sud Pays Basque notamment pour les travaux sur le clos et le couvert du Fort de Socoa sont d'environ 800 000 €, avec le calendrier de travail indiqué par Manuel de LARA pour le déroulement des travaux à partir de septembre 2017 jusqu'à début 2018. Ensuite viendra, non plutôt en temps masqué viendront la définition des usagers du Fort en tant que tel avec nos partenaires issus des deux universités, et viendront dans la foulée toutes les définitions du programme de travaux d'aménagement du Fort au-delà du clos et du couvert dans le respect du calendrier d'ouverture du Fort pour l'ensemble des activités de recherche ou d'enseignement supérieur à l'horizon septembre 2019.

Monsieur le Maire :

Merci. Y-a-t'il des questions à poser, parce que je suppose que ce sujet d'une telle importance peut susciter des interrogations ?

Mme DUGUET :

« Bonjour, M. de LARA, bonjour à tout le monde d'ailleurs. Je vous remercie de participer, de nous présenter ce projet. Enfin on vous voit à CIBOURE et c'est important. Je ne vous connaissais pas beaucoup mais j'ai beaucoup de questions à vous poser. J'espère que je ne serai pas trop longue et que vous serez assez patient.

Le virage de l'innovation dans le secteur public est une bonne chose et nous ne pouvons qu'y adhérer. Cela nous paraît une excellente démarche pour insuffler sur notre territoire une dynamique dont elle a grand besoin. Bien qu'ayant été éjectée par Monsieur le Maire de CIBOURE des commissions thématiques de l'Agglomération Sud Pays Basque, et je ne suis pas la seule, je suis vos dossiers de près quand même.

Aujourd'hui vous demandez à tous les conseillers municipaux d'adhérer à la constitution d'une Société Publique Locale OCEAN EXPERIENCES. Je regrette un petit peu que l'Agglomération n'ait pas jugé utile quand même de réunir tous les élus du territoire concerné afin que nous puissions mieux appréhender ce volet de développement économique.

Par territoire concerné nous avons donc comme vous le disiez CIBOURE, SAINT JEAN, HENDAYE, et on a également la participation du Maire de SARE au niveau de l'Agglomération, je n'ai rien du tout contre Monsieur le Maire de SARE, mais peut-être que vous nous expliquerez sa présence.

Je regrette aussi que les habitants non plus n'ont pas été conviés à des réunions d'informations sur ce sujet qui me semble quand même extrêmement important.

Alors j'ai fait une série de questions, j'ai fait sur le volet administratif, sur le volet économique, financier on va dire, et sur le volet de la gestion. »

M. de LARA :

Vous me permettez de répondre déjà aux deux premiers points ?

Mme DUGUET :

« *Tout-à-fait.* »

Monsieur le Maire :

Je vais d'abord répondre. Tous les conseillers communautaires ont été évidemment informés depuis longtemps de ce projet.

Monsieur de LARA :

Comme je le rappelais en propos liminaires, c'est un sujet qui est quasiment inscrit à tous les ordres du jour des commissions Développement, Innovation et Recherche sur l'Agglo. Sud Pays Basque. Vous aviez deux remarques plutôt que des questions : la présence du Maire de SARE, je dirais que c'est plutôt la présence du Vice-Président au Transfrontalier, et vous l'avez bien compris dans cette stratégie, on est sur une stratégie de coopération transfrontalière appliquée aux domaines de l'innovation, de l'économie et de la recherche, et, pour une fois, et je pèse le « pour une fois », nous sommes aujourd'hui en train de concrétiser cette coopération transfrontalière en amenant deux acteurs majeurs que sont l'Université de BORDEAUX et son homologue l'Université Publique du Pays Basque à s'intéresser à nos stratégies de développement, et tout à l'heure j'ai évoqué également le cluster GAIA, cluster à 3 milliards d'euros, qui participe et qui est un des leviers de la politique d'industrialisation de la Communauté Autonome Basque, et qui est partie prenante de toutes nos réflexions, et quasiment aujourd'hui une fois par semaine dans nos locaux. Quand aux habitants, et vous avez raison, ils ne sont pas oubliés, aujourd'hui on est dans l'élaboration de stratégie. Je pense que pour les habitants, il faut à un moment amener des actes concrets. L'élaboration et le temps de l'élaboration de l'action publique demande de la maturation. Evidemment demain quand on mettra les premiers coups de pioche sur le site, et un site aussi emblématique, cela se fera en parfaite et étroite collaboration avec à la fois les riverains, les habitants de CIBOURE et les associations.

Monsieur le Maire :

Merci M. de LARA.

Mme DUGUET :

« *Merci. Donc je vais aborder le volet administratif...* »

Monsieur le Maire :

Une autre question ?

Mme DUGUET :

« *Je n'ai pas fini, je commence.* »

Monsieur le Maire :

Ah vous n'avez pas fini. Allez-y.

Mme DUGUET :

« *Ne vous inquiétez pas, j'ai l'habitude.*

Je fais question – réponse, cela sera plus facile pour vous ? »

M. de LARA :

Si vous voulez.

Mme DUGUET :

« *Pouvez-vous nous préciser les raisons qui ont conduit, parce que moi je reste sur les statuts de la SPL, pouvez-vous nous préciser les raisons qui ont conduit à choisir la formule de la SPL pour permettre peut-être aux collectivités concernées de jouer un rôle de facilitateur, ou bien s'agit-il pour elle de devenir un opérateur économique et de quelle nature ? »*

M. de LARA :

La SPL est un outil, un véhicule juridique qui permet d'avancer très vite. Vous avez vu les calendriers que l'on a évoqués, réussir dans un temps aussi court à ouvrir une plateforme de formation et de recherche demandait à ce qu'on choisisse le meilleur véhicule.

Quant aux acteurs, toujours dans une bonne gouvernance, tous les acteurs industriels on les retrouve sur l'OCEAN LIVING LAB qui est une association. Donc c'est le pragmatisme et la décision de ne pas laisser ce projet de Fort de Socoa demain s'enliser dans le temps, il faut aller vite, on a des acteurs qui sont prêts à travailler avec nous, et on est sur un calendrier qui tient aussi aux programmations européennes qui est jusqu'à 2020. Donc c'est le choix du pragmatisme.

Mme DUGUET :

« Merci. Pour quelle raison doit-elle être créée juste avant la mise en place du futur EPCI Pays Basque ? »

M. de LARA :

C'est décorrélé de la création de l'EPCI. Tout à l'heure ce que j'évoquais sur le calendrier, on doit se mettre au travail tout de suite sur à la fois la halle créative qui arrive en juin 2017, et on est sur l'Agglo. Sud Pays Basque, depuis le temps que l'on travaille ensemble à la définition de cette stratégie et aux outils qui sont mis en place pour l'accompagner sur un temps qui est celui du temps aussi de l'industrie. Donc on va à la vitesse des acteurs économique, et c'est ce temps et notre capacité à aller vite qui font que ces acteurs sont autour de la table avec nous. Si on s'enlisait dans des discussions qui n'en finissaient plus, on ne les retrouverait pas, et notamment avec leur responsabilité en international autour d'une table pour construire avec nous ces démarches.

Mme DUGUET :

« Et quelles seront l'articulation et la cohérence de la SPL avec le futur EPCI, sachant que l'Agglo. Sud Pays Basque a passé en novembre 2015 une convention avec plusieurs opérateurs privés intéressés par le projet. »

M. de LARA :

Tout ce que l'Agglomération Sud Pays Basque a passé comme conventions ou toutes décisions qu'elle a prises autour de sa stratégie seront transmises sur l'Agglo. Pays Basque, l'Agglo. Unique et donc il n'y a pas de coupure au 1^{er} janvier et la cohérence est là. De la même façon que quand on a engagé la requalification des zones d'activités, donc 115 hectares de foncier économique que l'on a décidé de requalifier pour faire de l'économie sur du tissu économique, aujourd'hui les rapports que nous avons présentés en conseil communautaire on démarre bien en 20147 à la fois sur les Joncaux à HENDAYE, à Berroueta à URRUGNE, à Layatz et à Jalday sur SAINT JEAN DE LUZ. Donc au 1^{er} janvier on rentre avec notre compétence développement économique, l'ensemble de nos projets, et on échange déjà depuis de nombreux mois, depuis la préparation de l'Agglo. Unique avec l'ensemble des autres communautés de communes puisqu'en tant que Vice-Président j'ai participé à tous les ateliers d'HASPARREN sur économie, innovation et recherche.

Mme DUGUET :

« D'accord. Concernant les associés, sur les statuts ne doit-on pas expliciter mieux les partenariats ? Qui peut être actionnaire ? Comment se répartissent les rôles entre les actionnaires de la SPL et les autres partenaires ? »

M. de LARA :

On va retrouver dans la gouvernance de la SPL les trois communes, HENDAYE, CIBOURE et SAINT JEAN DE LUZ, et l'Agglomération, l'Agglomération Sud Pays Basque aujourd'hui, et l'Agglomération unique du Pays Basque demain. Donc les relations sont bien entre ces quatre entités, l'EPCI et les trois communes. Il n'y a pas d'acteurs privés dans la société, on n'est qu'acteurs publics.

Mme DUGUET :

« D'accord. Moi je parlais des statuts. Pourquoi on ne peut pas expliciter peut-être mieux ce genre de relation. Dans ces statuts on ne décrit pas non plus vraiment l'esprit, les objectifs du projet. Donc maintenant que vous nous l'avez exposé, c'est plus simple. Parce qu'effectivement sur trois lignes cela fait un petit peu court quand même.

J'aborde l'aspect financier. Le capital social de 200 000 € au départ. Comment va-t-il évoluer et quelle serait sa dimension souhaitable en vitesse de croisière quand l'installation sera achevée. Un business plan a-t-il été établi ? »

M. de LARA :

Oui sur toutes ces questions. Concernant le capital social, on a décidé notamment en lien avec la fédération des entreprises publiques locales, de travailler sur la bonne définition du capital pour démarrer ce type de société. Et les 200 000 € de capital social correspondent à l'ambition et au périmètre de notre projet. Quant aux évolutions, on le verra par la suite, cela n'a vocation de... on n'a pas nécessité de faire évoluer le capital social pour engager des actions sur une société.

Mme DUGUET :

« Concernant les articles 10, 11 et 12, est-ce que vous pouvez nous expliquer le mécanisme de manière plus simple de la libération des actions, et en faveur de qui ? »

M. de LARA :

Effectivement, je vais en avoir pour la soirée, mais j'ai aussi une commission « Dev. Eco » à l'Agglomération. De toute façon, entre acteurs publics, la libération des actions se ferait à l'intérieur du pacte d'associés que nous sommes, l'EPCI et les trois communes.

Mme DUGUET :

« D'accord. Concernant la gestion : est-ce que l'administrateur, peut être aussi administrateur des sociétés partenaires ou des sociétés ou GIE que les statuts semblent permettre à SPL de créer de sa propre initiative ? »

M. de LARA :

Non.

Mme DUGUET :

« Les statuts ne paraissent pas prévoir de soumettre à une délibération des collectivités la création par la SPL de telles sociétés. Pourquoi ? »

M. de LARA :

Ce n'est pas un outil, la SPL, qui s'affranchit de sa tutelle. Sa tutelle s'appelle l'EPCI Agglomération Sud Pays Basque aujourd'hui, et s'appellera demain l'Agglomération Pays Basque. C'est un outil au service d'une politique communautaire. Donc ce n'est pas une entité qui est un satellite autonome. C'est un outil de gestion pour aller vite, avec l'objectif qu'on s'est donné, c'est-à-dire de réussir l'ensemble des trois piliers de notre politique, mais évidemment cela va se faire en étroite concertation avec l'Agglomération qui sera l'organisme de tutelle.

Mme DUGUET :

« Concernant l'article 22, est-ce que vous pouvez nous expliquer le principe de rémunération sous la forme de jetons ? »

M. de LARA :

Cela sera le rapport sur le conseil communautaire qui va avoir lieu jeudi prochain, c'est-à-dire les administrateurs qui seront autour de la table auront droit à un défraiement eu égard aux responsabilités qui vont être les leurs d'administrateurs d'une Société Publique Locale, cela reste quand même une société même si elle est 100 % publique, et donc il a été décidé de ne pas défrayer les administrateurs

au long cours mais à chaque conseil municipal de donner ce qu'on appelle un jeton de présence. Je vulgarise, pardon pour ceux qui sont plus au fait...on me regarde en disant l'explication est...

Mme DUGUET :

« Une autre question. Dans l'hypothèse où le directeur général nommé par la SPL serait le présent du CA et donc serait un élu, recevrait-il une rémunération à ce titre ? »

M. de LARA :

De la même façon que pour les autres administrateurs, un défraiement, effectivement.

Mme DUGUET :

« Pour nous, la plus grande transparence et modération sont nécessaires à ce sujet pour éviter toute suspicion vis-à-vis d'un dispositif innovant... »

Monsieur le Maire :

Mais nous sommes là pour y veiller, Madame, n'ayant pas peur...

Mme DUGUET :

« ... associant les initiatives publiques et privées.

Article 30 : dans le rapport annuel, on avance, j'ai presque fini, dans le rapport annuel qui sera remis ou qui serait remis aux collectivités actionnaires, il paraît indispensable de prévoir un volet financier. Est-ce que cela sera bien le cas ? »

M. DARTIGUE :

Oui, expressément et obligatoirement, une SPL ou une CM, dans son rapport annuel doit avoir outre le rapport moral le rapport financier avec des comptes certifiés par un commissaire aux comptes assermenté. C'est valable pour toutes les Sociétés Publiques Locales ou toutes les CM.

Mme DUGUET :

« D'accord. Merci. Et donc un volet financier, et puis le volet économique oui, donc vous avez déjà répondu. Est-ce que tous les membres des conseils municipaux actionnaires seront destinataires de ce document, ou c'est réservé aux... »

M. de LARA :

C'est le conseil communautaire qui le recevra, et donc vous avez vos représentants au conseil communautaire, donc...

Mme DUGUET :

« On n'a pas de représentant au conseil... enfin, si on en a mais.... »

M. de LARA :

Il y aura des représentants de la ville de CIBOURE au conseil communautaire, et il y aura des représentants de la ville de CIBOURE au conseil d'administration de la SPL.

Mme DUGUET :

« Cela nous semble important.

Et quelles sont les garanties que vous nous promettez ou que vous avez envisagées contre les conflits d'intérêts ? »

M. de LARA :

C'est les mêmes garanties que ce que vous avez aujourd'hui adoptées autour de cette table en conseil municipal, ou en choisissant d'être élu, et on le sait tous et on se l'applique, donc il n'y a pas besoin d'aller chercher plus loin.

Mme DUGUET :

« D'accord. Parce que, je ne fais pas de procès d'intention à M. de LARA, croyez-moi vous savez très bien que j'aime bien ce que vous faites et la manière dont vous vous exprimez et vous développez votre travail, donc je dis toujours les choses franchement et en face. Vous êtes toujours président de LIVING LAB ? Et est-ce que ce n'est pas incompatible avec le fait d'être actionnaire au titre de l'Agglo ? »

M. de LARA :

Non c'est des objets différents, et l'OCEAN LIVING LAB est sur une présidence tournante, et le premier adjoint au Maire d'IRUN, Miguel Angel PAEZ, prendra la suite de l'OCEAN LIVING LAB que nous avons lancé sur l'Agglomération Sud Pays Basque.

Mme DUGUET :

« Très bien. Donc je vais finir par la conclusion, logique. Nous voterons évidemment pour ce projet statutaire. Pour nous, il doit cependant affirmer une réelle transparence et nous avons un exemple de ce type de société pas loin de chez qui a dysfonctionné. Donc il semble nécessaire que ces statuts pour nous soient complétés en conséquence afin d'assurer en toute quiétude la réussite de ces trois projets. Merci. »

M. de LARA :

Merci pour vos questions.

Monsieur le Maire :

Nous pouvons conclure que, heureusement que vous n'étiez pas dans la préparation des statuts, parce qu'on serait encore au préambule.

M. ALDANA DOUAT :

« Je n'ai pas de question, entre le rapport, votre présentation et les réponses que vous avez données à Mme DUGUET. J'ai juste une remarque, mais pas adressée à vous, parce que j'ai bien compris le projet et il me semble cohérent, c'est plus sur la délibération, et ma remarque est plus liée à la majorité cibourienne, c'est sur la désignation de M. Jean-Jacques GOUAILLARDET comme représentant permanent de la ville de CIBOURE au CA de la Société Publique Locale, je n'ai rien contre Jean-Jacques, c'est juste une remarque du fait que, quand vous aviez nommé les commissions de l'Agglo vous n'aviez pas trouvé opportun de le nommer dans la commission Economie et Développement, et pourquoi maintenant lui donner cette responsabilité qui est complètement liée au développement économique, recherche, en sachant qu'il est adjoint à l'Urbanisme ? C'est juste une remarque. »

Monsieur le Maire :

Il se le demande lui-même d'ailleurs.

M. ALDANA DOUAT :

« Vous n'avez personne d'autre ? »

Monsieur le Maire :

Il est de Socoa.

M. GOUAILLARDET :

Ce n'est pas le fait d'avoir habité à Socoa qui m'a amené à accepter cette tâche d'administrateur. Tout ce qui est innovation m'intéresse, j'ai passé quand même beaucoup de temps de ma vie à aller enseigner sur toutes les questions d'avenir à toute la jeunesse que j'ai reçue sur l'établissement de Socoa. Je pense que c'est lié aussi au développement de notre cité, et à travers les outils dont j'ai la charge aujourd'hui, l'outil urbanisme en particulier. Je crois que ces sujets-là nous intéressent, et je pense qu'on aura nous sur notre territoire, à apporter des réponses à ce qui va se mettre en place à travers de cette Société Publique Locale.

Monsieur le Maire :

Merci Jean-Jacques.

Y-a-t'il d'autres interventions ?

Merci Manuel pour ta présence. Tu as été extrêmement clair, enfin il me semble, sauf pour une. (inaudible)

Nous allons donc prendre le cours normal de notre conseil municipal après cet exposé.

Je voudrais remercier spécialement Manuel de LARA et Pierre-Yves DARTIGUE qui se sont beaucoup investis dans la création de cette SPL. Merci encore.

I/ Affaires Générales

1) CONSTITUTION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE – OCEAN EXPERIENCES – GESTION DU FORT DE SOCOA (DELIBERATION N° 95/2016)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, l'AGGLOMERATION SUD PAYS BASQUE a élaboré la stratégie OCEAN EXPERIENCES afin de structurer l'écosystème d'open innovation au sein de la filière glisse et activités aquatiques.

Cette filière transfrontalière représentant 1.5 Milliards d'€ de chiffres d'affaires sur le littoral se voit mettre en place trois politiques de développement autour de 3 équipements :

- Un ocean Living Lab : une vitrine transfrontalière de l'open innovation à Hendaye
- Une Halle Créative : espace de conception et fabrication numérique à Saint Jean de Luz
- Une plateforme de recherche : espace d'enseignement et de recherche à Ciboure sur le Fort de Socoa.

Le mode de gestion de ces équipements ayant été défini pour l'Océan Living Lab, l'AGGLOMERATION SUD PAYS BASQUE souhaite créer une Société Publique Locale (SPL) nécessaire à la gestion de la Halle Créative et de la plateforme de recherche.

En effet, un mode de gestion 100% public va permettre une maîtrise totale du fonctionnement de ces équipements.

La SPL, constituée pour une durée maximale de 99 ans et située au siège de l'AGGLOMERATION SUD PAYS BASQUE à URRUGNE, aura pour objet la gestion d'activités et d'équipements liés au développement économique, à l'enseignement supérieur, l'animation et l'événementiel exclusivement pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires, en vue de les mettre à disposition d'opérateurs de réseaux ouverts au public et d'utilisateurs de réseaux indépendants.

Aussi, le financement mis en œuvre par l'AGGLOMERATION SUD PAYS BASQUE et les communes de CIBOURE, HENDAYE et SAINT JEAN DE LUZ permettra de constituer un capital social de départ de 200 000€ réparti comme suit :

Collectivités	Nombre d'actions	%	Capital détenu	Nombre de représentants
Commune de St Jean de Luz	10	5%	10 000€	1
Commune d'Hendaye	10	5%	10 000€	1
Commune de Ciboure	10	5%	10 000€	1
Sous total CT	30	15%	30 000€	
AGGLO SUD PAYS BASQUE	170	85%	170 000€	7
Total Général	200	100%	200 000€	10

Considérant l'intérêt de maîtriser la gestion des équipements destinés au développement de la filière glisse et activités aquatiques,

Considérant qu'une maîtrise 100% publique passe par la création d'une Société Publique Locale,

Considérant que cette Société Publique Locale doit être gérée par un actionnariat représentant l'AGGLOMERATION SUD PAYS BASQUE et les communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions du livre II du code du commerce,

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative N° 3 suivante :

Article	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
O23		Virement à la section d'investissement	10 000	
7381	01	Taxe add. aux droits de mutation		10 000
SECTION D'INVESTISSEMENT				
261	01	Titres de participation	10 000	
021		Virement de la section de fonctionnement		10 000

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la création de la Société Publique Locale OCEAN EXPERIENCES ;
- **ADOpte** les statuts de la SPL intégrant un capital social de 200 000 €, dans lequel la participation de Ciboure est fixée à 10 000 € et libéré en totalité ;
- **DESIGNE** Monsieur Jean-Jacques GOUAILLARDET comme son représentant permanent de la ville Ciboure au conseil d'administration de la SPL ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre ou signer tous actes utiles à la constitution de ladite société ;
- **ADOpte** la décision modificative N° 3 comme explicitée ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2016

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 septembre 2016.

M. VIDOUZE :

Juste une petite question, j'étais absent, j'étais représenté par quelqu'un d'autre. Juste une petite question au sujet d'une convention de mise à disposition du local à titre gratuit du local MNS, parce que je fais partie d'une association que vous connaissez avec M. ROUART, nous avons demandé certains jours de pouvoir utiliser le local. Je crois que cela a été refusé à l'association, alors que c'est un local communal. Je voulais juste savoir pourquoi cela a été consenti à Mme VILAS, que je ne connais pas et contre qui je n'ai rien. Je voulais juste savoir.

Monsieur le Maire :

Tout simplement parce que sa demande était arrivée trois semaines plus tôt et que nous avons déjà répondu oui, et que nous n'allons pas à l'arrivée de la demande de votre association lui refuser.

M. VIDOUZE :

Non, on demandait juste certains horaires. J'ai été surpris que cela a été accordé alors que c'est un local communal à une personne privée.

Monsieur le Maire :

Il faut remarquer que depuis plusieurs années cette personne et ses amis occupaient le local des MNS de Socoa, depuis plusieurs années. Et cette année, ils ont pris la précaution d'écrire au mois de septembre, dès la fin de la surveillance de nos plages, et on leur a répondu tout naturellement que oui du fait que nous les connaissions. Mais il n'est pas interdit de modifier... si vous vous entendez avec eux pour l'occupation, il n'y a aucun problème, parce que ce sont des gens qui viennent se baigner tôt le matin. Et votre association, à quelle heure viennent-ils se baigner ?

M. VIDOUZE :

Je ne sais pas. Les horaires c'est M. ROUART et M. ASENSI qui les connaissent mieux que moi. Je crois qu'ils vous ont fait la demande par écrit, je crois que le mercredi. C'est juste une fois par semaine.

Monsieur le Maire :

Mais il n'y a aucun problème de cohabiter. On fera même un double de clé. La logique voudrait qu'on leur demande.

M. VIDOUZE :

Bien sûr. Il n'y a aucun souci. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Il n'y a aucune exclusivité. Le seul intérêt c'est qu'il y a de l'eau chaude en hiver pour se doucher après d'être baigné. Donc c'est ouvert.

3) DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

Cette délégation a permis de signer :

- Un marché public de maîtrise d'œuvre pour l'extension du foyer et vestiaires neufs avenue Jean Poulou passé avec la S.A.R.L. ISABELLE JOLY ARCHITECTE pour un montant de 15 796,05 € H.T., en date du 4 avril 2016 ;
- Une convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle dans l'enceinte de la Maison des Associations Roger Berné consentie à l'association EARTHDANSE pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2018, en date du 10 juin 2016 ;
- Un contrat de coordination Sécurité Protection de la Santé (SPS) avec l'APAVE concernant les travaux de restructuration de la crèche municipale Marie Fleuret en date du 17 juin 2016 ;
- Un contrat de contrôle technique de construction avec l'APAVE concernant les travaux de restructuration de la crèche municipale Marie Fleuret en date du 17 juin 2016 ;
- Un contrat de prestation ponctuelle - attestations réglementaires après travaux avec l'APAVE concernant la crèche Marie Fleuret en date du 4 juillet 2016 ;

- Une convention de prestation de services conclue à titre gracieux avec le YACHT CLUB BASQUE pour un emplacement pour mettre le navire municipal au mouillage pendant la saison de nettoyage des filets, ainsi que le matériel et l'emplacement nécessaires pour son entretien pour la période du 15 juin 2015 au 15 septembre 2017, en date du 21 juillet 2016 ;
- Un marché public de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de la crèche municipale Marie Fleuret passé avec la SCP B. MURUA et G. DUBARBIER pour un montant de 15 200 H.T. et la SARL COBET pour un montant de 1 500 € H.T., en date du 22 juillet 2016 ;
- Une convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle dans l'enceinte de la Maison des Associations Roger Berné consentie à l'association ARCAD pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2018, en date du 31 août 2016 ;
- Une convention de mise à disposition d'un local à titre gratuit (local MNS de la plage de Socoa/Untxin) consentie à Mme VILAS pour la période du 24 septembre 2016 au 3 juin 2017, en date du 20 septembre 2016 ;
- Une convention de prestation de service gestion des archives passée avec la commune de SAINT JEAN DE LUZ à compter du 21 novembre 2016 (6 jours pour un total d'heures de 24 heures) et à compter du 3 avril 2017 (4 semaines pour un total d'heures de 48 heures), en date du 23 septembre 2016 ;

Monsieur le Maire :

M. LAHOURNERE, vous pouvez expliquer quelle est cette convention d'archives ?

M. LAHOURNERE :

C'est la suite d'une convention dans le cadre de la mutualisation, donc ce n'est pas au travers des services de l'Agglo mais c'est au travers des douze communes, et il se trouve qu'à SAINT JEAN DE LUZ ils ont une archiviste qui j'allais sillonne les communes et apporte son aide et son professionnalisme sur le thème. Et donc elle a commencé déjà un premier travail et la convention c'est pour lui permettre de continuer et d'avancer sur le travail qu'elle a entrepris au sein des archives de CIBOURE, à notre demande.

Monsieur le Maire :

Qui sont d'ailleurs stockées pour la plupart dans notre annexe de Denak Batean.

- Une convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle dans l'enceinte de la Maison des Associations Roger Berné consentie à l'association ORAIN DA ZURETZAT pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2018, en date du 27 septembre 2016 ;
- Le devis n° DEV-002016-01129 pour l'inventaire de l'éclairage public de la Société IF TECHNOLOGIES pour un montant de 3 000 € H.T., en date du 14 octobre 2016 ;
- Un marché en procédure adaptée pour une mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour l'extension des vestiaires et du foyer du stade Jean Poulou passé avec ANCO ATLANTIQUE pour un montant de 2 480 € H.T., en date du 18 octobre 2016 ;
- Le devis n° DEV16.130 pour des relevés topographiques de la zone de l'Encan de BIAK TOPO pour un montant de 2 450 € H.T., en date du 24 octobre 2016 ;
- Un marché en procédure adaptée pour une mission de contrôle technique pour l'extension des vestiaires du stade Jean Poulou passé avec ANCO ATLANTIQUE pour un montant de 3 000 € H.T., en date du 28 octobre 2016.

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire énumérées ci-dessus prises par délégation.

4) RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE SOUTIEN A LA CULTURE BASQUE (ANNEE 2015) (DELIBERATION N° 96/2016)

Rapporteur : M. IBARLOZA

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le rapport d'activité établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 lui a été adressé par le Syndicat Intercommunal pour le Soutien à la Culture Basque le 22 septembre 2016, afin qu'il en soit fait communication en séance publique du conseil municipal.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **PREND** acte de ce rapport d'activités 2015 transmis par le Syndicat Intercommunal pour le Soutien à la Culture Basque.

-

Le rapport annuel est à la disposition du public pour consultation au Secrétariat Général de la Mairie.

5) RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ELIMINATION DES DECHETS DE LA COTE BASQUE SUD (ANNEE 2015) (DELIBERATION N° 97/2016)

Rapporteur : Mme ORIVE

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le rapport d'activité 2015 établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 lui a été adressé par le Syndicat Intercommunal pour l'Elimination des Déchets de la Côte Basque Sud le 29 septembre 2016 afin qu'il en soit fait communication en séance publique du conseil municipal.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **PREND** acte de ce rapport d'activités 2015 transmis par le Syndicat Intercommunal pour l'Elimination des Déchets de la Côte Basque Sud.

Le rapport annuel est à la disposition du public pour consultation au Secrétariat Général de la Mairie.

(Mmes SANCHEZ et DUGUET ne prennent pas acte du rapport en l'état).

(MM. DUHALDEBORDE, ROSENCZVEIG et Mme BERGARA-DELCOURTE s'abstiennent).

Commentaires :

Mme DUGUET :

« Monsieur le Maire, j'aurais quelques remarques à faire sur ce rapport. Une fois n'est pas coutume. En premier lieu, je m'étonne que contrairement aux usages et à la réglementation en vigueur, et justement par rapport au rapport que nous a fait le Soutien à la Culture Basque, le rapport annuel ne présente pas les comptes du SIED. Donc j'ai appelé le SIED, j'ai demandé si je pouvais en prendre connaissance, et je n'ai pas de réponse encore à ce jour. En second lieu... »

Monsieur le Maire :

C'est un appel ou vous avez écrit ?

Mme DUGUET :

« J'ai appelé. »

Monsieur le Maire :

Il faut écrire. Pour demander ce genre de chose c'est par lettre.

Mme DUGUET :

« La dame m'a dit gentiment qu'elle allait me recontacter pour me dire si c'était possible ou pas. Disons qu'à ce jour je n'ai pas de nouvelles.

En second lieu, le rapport du SIED comporte des incohérences ou des choses qui se contredisent. Donc je voulais vous en faire part, Monsieur le Maire, puisque vous êtes le Président du SIED jusqu'au 31 décembre. Donc concernant les travaux de réhabilitation de la décharge de Laburrenia. Ce rapport évoque une norme de l'ADEME pour procéder à cette réhabilitation du site, ainsi que le conduite desdits travaux de réhabilitation par le Département.

Vous évoquez également, en conséquence de la méthodologie proposée par l'ADEME, la nécessité de réaliser un diagnostic simplifié des risques.

J'ai pris connaissance donc de ce diagnostic simplifié réalisé par François SOUBELET de l'entreprise CGA, et ce diagnostic met donc à la fois en évidence l'existence d'une pollution continue par les lixiviats qui finissent par se décharger sur la plage de Socoa via l'Untxin. »

Monsieur le Maire :

Il dit cela ?

Mme DUGUET :

« Oui, il le met en évidence, oui, oui. Ça c'est ce qu'il a constaté si vous voulez. Donc deuxième point, il a constaté le besoin de prendre des dispositions d'imperméabilisation de l'ensemble du site, et y compris de la garennière qui s'y trouve, et la nécessité, troisième point, de prendre des dispositions géotechniques pour prévenir les risques d'affaissement.

Les 240 000 tonnes de matériaux extraits du chantier d'extension de Leclerc ont été mis en place sur la décharge au printemps dernier. Et donc des problèmes apparaissent :

1°) la réhabilitation annoncée dans le rapport que vous nous proposez n'a pas été réalisée conformément à ces préconisations. Quelques exemples :

- La moitié de la décharge seule a été couverte au lieu de l'intégralité ;*
- Des risques géotechniques devaient être étudiés et ils ne l'ont pas été ;*
- La masse de 240 000 tonnes de matériaux repose désormais en hauteur sur un massif de déchets instable reposant lui-même sur un site naturel classé instable ;*
- La garennière qui devait disparaître pour des raisons de sécurité est toujours en place.*

2°) Le rapport su SIED indique que le Département devait conduire les travaux. Or, il semble que cela ne soit pas le cas, puisque le Département indique dans le courrier du 6 septembre dernier, et je le cite « Toutefois, il convient de rappeler que le Département n'est pas maître d'ouvrage de ces travaux, ni même maître d'œuvre, qu'il n'a pas accompagné le déroulement des travaux et pu apprécier dans quelles mesures les préconisations proposées avaient été mises en œuvre. »

3°) Il semble que la réhabilitation soit en fait une réouverture de la décharge. Les citoyens des communes du SIED ne bénéficieront pas, d'après ce que j'ai pu compter, de la somme de plus de 2 millions d'euros qui aurait pu entrer dans les caisses du SIED. Cet argent, je présume, n'a pas été perdu pour tout le monde.

Alors, Monsieur le Maire et Président du SIED, nous ne pouvons pas prendre acte de ce rapport en l'état actuel des choses.

Deux questions cependant : comment ces problèmes vont s'articuler avec l'arrivée d'une nouvelle EPCI ? Alors peut-être que M. de LARA a déjà répondu, et en terme surtout de responsabilité, bien évidemment, et quel sera l'impact sur la taxe de nos ordures ménagères ? Merci. »

Monsieur le Maire :

Très bien. C'est enregistré ? Parce que vous avez tellement de questions en une, en une seule intervention, que je souhaite vous répondre point par point. Mais de là à dire que l'argent n'est pas perdu pour tout le monde, j'ai bien noté. Alors, veuillez compléter, nous dire dans la poche de qui est allé cet argent ?

Mme DUGUET :

« *Pas dans celui du SIED en tout cas.* »

Monsieur le Maire :

Pardon ?

Mme DUGUET :

« *Pas dans la poche du SIED en tout cas, ça c'est sûr.* »

Monsieur le Maire :

Ça je le sais bien. Ni de son Président.

Mme DUGUET :

« *Surtout pas. Je vous fais confiance.* »

Monsieur le Maire :

Bien, sur cette dernière insinuation, nous vous répondrons.

Mme DUGUET :

« *Par écrit, Monsieur le Maire, vous me répondrez par écrit ?* »

Monsieur le Maire :

Oui, bien sûr, mais il faut que j'aie le texte.

Mme DUGUET :

« *Oui, je peux vous le donner si vous voulez.* »

Monsieur le Maire :

Oui, vous ne l'avez pas appris par cœur, bien sûr. Bien. Nous allons voter.

Mme DUGUET :

« *Il n'y a pas de vote, mais moi je n'en prends pas acte.* »

Monsieur le Maire :

Moi je veux savoir qui approuve ce rapport ou pas.

M. DUHALDEBORDE :

« *On va s'abstenir avec Jean-Pierre ROSENCZVEIG parce que je n'ai pas les éléments.* »

Monsieur le Maire :

Tout le monde aura connaissance des réponses du SIED, bien sûr.

M. LAHOURNERE :

Juste pour apporter une précision à M. ALDANA. En fait, la question de Monsieur le Maire, on précisera dans le commentaire de délibération que Mme DUGUET ne prend pas acte du rapport en l'état et que M. DUHALDEBORDE s'abstient de prendre acte.

6) RAPPORT ANNUEL DE L'AGGLOMERATION SUD PAYS BASQUE (ANNEE 2015)
(DELIBERATION N° 98/2016)

Rapporteur : Mme IDIARTEGARAY-PUYOU

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le rapport 2015 établi conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, lui a été adressé par l'Agglomération Sud Pays Basque le 6 octobre 2016 afin qu'il en soit fait communication en séance publique du Conseil Municipal.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND** acte de ce rapport d'activités 2015 transmis par l'Agglomération Sud Pays Basque.

Le rapport annuel est à la disposition du public pour consultation au Secrétariat Général de la Mairie.

7) BAIL CIVIL AVEC LE COMITE OUVRIER DU LOGEMENT RELATIF AU LOCAL
« XURITO » (DELIBERATION N° 99/2016)

Rapporteur : Mme DUBARBIER-GOROSTIDI

Monsieur le Maire indique qu'il s'est rapproché du Comité Ouvrier du Logement (COL) pour louer le local commun dit « XURITO » situé dans la résidence Zaldi Xurito, allée ZaldiXurito afin de pouvoir en user comme bon semblera à la commune dans les limites fixées par l'article 2 du projet de bail civil. Le loyer mensuel a été fixé à 500 €.

La commune a réalisé sur le local des travaux pour un montant global de 31 012 €. La durée du bail a été arrêtée à 5 ans et le COL accepte de rembourser à la commune pour autant que le contrat ne soit pas résilié avant son terme des 5 ans.

Ce remboursement se matérialise par la constatation d'une avance sur loyer que les parties reconnaissent au crédit du compte du preneur. Il est ainsi constaté que le preneur a payé par avance 60 mensualités (30 000 €).

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un bail civil d'une durée de cinq ans.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Commentaire :

Monsieur le Maire :

C'est le local que nous avions avec le COL convenu de rénover pour le mettre à la disposition de l'Ikastola qui l'a refusé, sous prétexte de sa proximité avec l'autoroute. Mais la construction d'un merlon, etc., ont fait qu'il n'y a pratiquement plus de bruit de l'autoroute, et l'association Ilargi Taldea est très heureuse d'aller l'occuper. Et nous, nous signons en parallèle le bail avec le COL.

8) TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PRESQU'ILE DES RECOLLETS – SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF ENTRE LA VILLE DE CIBOURE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BAIE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ ET CIBOURE (DELIBERATION N° 100/2016)

Rapporteur : M. LALANNE

La presqu'île des Récollets située sur la commune de Ciboure dispose d'un patrimoine bâti de différents corps de bâtiments, d'échelle, de morphologie et d'époques différentes ordonnés autour d'un cloître.

La propriété de ces bâtiments est répartie entre plusieurs collectivités dont notamment :

- le syndicat intercommunal de la Baie de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure est propriétaire de la maison des Evêques ;
- la ville de Ciboure est propriétaire de l'ancienne chapelle ainsi que des bâtiments de l'ancien couvent et du cloître des Récollets.

La réhabilitation de ces bâtiments fortement dégradés présente un enjeu important dans la mesure où ils sont fortement imbriqués avec les infrastructures de l'activité pêche (quai de décharge, criée, glacière,...).

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude de programmation avait défini l'affectation future des différents espaces et permettrait à terme d'accueillir :

- un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, dans le cadre de l'obtention du label Villes et Pays d'Art et d'Histoire ;
- un espace culturel polyvalent, pour accueillir des expositions, des concerts acoustiques, des congrès dans le cadre de la politique culturelle des communes de Ciboure et Saint-Jean-de-Luz ;
- des locaux administratifs pour les services de la pêche.

Le 30 octobre 2013, le conseil municipal de Ciboure approuvait une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage vers le syndicat intercommunal de la Baie de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure portant sur la dévolution du marché de maîtrise d'œuvre, et le coût prévisionnel des travaux au stade du préprogramme était fixé à 3 500 000 € HT.

Le 30 octobre 2015, les conseillers municipaux de Saint-Jean-de-Luz et de Ciboure ont été invités à une présentation d'ensemble du projet avec une première partie portant sur les travaux menée par Monsieur DESALBRES, architecte, et une seconde partie portant sur l'aspect financier faite par Monsieur LAHOURNERE, directeur général des services de la ville de Ciboure.

Par délibération n°9 en date du 11 avril 2016, le comité syndical de la Baie a validé l'avant-projet définitif des travaux sur les bases suivantes :

Tranche ferme

1. CIAP	1 295 847,63 € HT
2. Parvis de l'aile ouest	56 580,10 € HT
3. Salles culturelles et expositions	1 851 327,03 € HT
4. Galeries du cloître	145 729,00 € HT
Soit un total de travaux HT (au 30/03/2016)	3 656 710,76 € HT

Tranches conditionnelles

1. Cour du cloître et citerne	68 079,00 € HT
2. Aménagement du Pôle Pêche	404 157,00 € HT

Soit une estimation totale de l'APD toutes tranches confondues de 4 128 946,76 € HT.

Le 13 septembre 2016, les conseillers municipaux de Ciboure ont été convoqués en commission plénière du conseil municipal au cours de laquelle Madame HARISMENDY, en charge du dossier au syndicat intercommunal de la Baie de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure, a présenté le montage juridique envisagé pour mener à bien cette opération.

Il est donc proposé de conclure :

- un bail emphytéotique administratif entre la ville de Ciboure et le syndicat intercommunal de la Baie de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure, dans lequel le preneur s'engage à faire réhabiliter les bâtiments et à jouir des lieux mis à disposition en bon père de famille. Ce bail serait conclu pour une durée de 49 ans moyennant une redevance annuelle d'occupation d'un montant de deux euros symboliques HT ;
- une charte de principes de bon fonctionnement tripartite entre le syndicat intercommunal et les deux villes de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure pour la gestion de l'espace culturel.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de conclure un bail emphytéotique administratif entre la ville de Ciboure et le syndicat intercommunal de la Baie de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure pour mener à bien la réhabilitation des Récollets ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit bail ;
- **DECIDE** de conclure une charte de principes de bon fonctionnement tripartite entre le syndicat intercommunal et les deux villes de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure pour la gestion de l'espace culturel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire le Maire à signer ladite charte.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Commentaires :

Monsieur le Maire :

Y-a-t'il des demandes de renseignements ?

Mme DUGUET :

« Oui Monsieur le Maire. L'implantation du CIAP est intrinsèquement liée à l'obtention du label Ville ou Pays d'Art et d'Histoire. »

Monsieur le Maire :

Oui.

Mme DUGUET :

« Voilà. Et je rappelle que je portais déjà ce projet dans mon programme de 2008 et que j'ai apprécié que vous l'ayez repris à votre propre compte et au compte de SAINT JEAN DE LUZ. Il me tient à cœur, et je pense qu'il vous tient à cœur, et il nous tient tous à cœur. Alors en marge d'ailleurs, je n'ai pas été destinataire du support informatique que vous nous aviez promis lors de la présentation du projet label Ville Pays d'Art et d'Histoire. »

Monsieur le Maire :

Tu l'as fait exprès ?

Mme DUGUET :

« Vous nous aviez dit quand vous nous aviez fait la présentation il plusieurs mois que vous nous donneriez une clé pour voir le DVD. »

M. LAHOURNERE :

Excusez-moi, je pensais que vous parliez des documents financiers que je vous avais promis. Alors c'est un oubli. Je vais le...

Mme DUGUET :

« *On devait tous en avoir un. Je ne sais pas si tout le monde l'a eu...* »

M. LAHOURNERE :

Si vous ne l'avez pas eu Mme DUGUET, les autres n'ont pas eu. C'est un oubli. Je ne fais pas de discrimination.

Monsieur le Maire :

Je me demande.

Mme DUGUET :

« *D'accord. Donc on relève un fonctionnement finalement bicéphale entre la CIAP et la salle que j'estime insuffisamment clarifié et un pilotage principalement d'élus. Depuis le mois de juillet le syndicat de la Baie est-ce qu'il a avancé dans la composition de la commission technique paritaire ?* »

Monsieur le Maire :

Non.

Mme DUGUET :

« *Vous êtes sûr ?* »

Monsieur le Maire :

Oui, il y a des candidatures, mais la décision n'a pas été prise. Donc nous n'avons pas avancé.

Mme DUGUET :

« *D'accord. Concernant le budget, nous n'avons toujours une projection de recettes mis à part les subventions. Alors une question pour Monsieur l'Adjoint à la Culture : pouvez-vous nous dire si on se cantonne à promouvoir ce qui existe déjà, ce qui est repris dans le principe de bon fonctionnement, en y rajoutant quand même quelques nouveautés, puisqu'on relève effectivement que la programmation d'acteurs locaux qui se produisaient pour une partie d'entre eux à l'Eglise vont se retrouver maintenant peut-être au sein du CIAP, ou bien est-ce que vous avez une politique culturelle innovante à défendre ou à porter, comme vous voulez ?* »

M. LALANNE :

Je vais répondre clairement. Il y a un concours qui se passe en ce moment pour un animateur du patrimoine pour être embauché au CIAP. L'écrit a été passé le 15 novembre. Au mois de janvier il va y avoir l'oral, et c'est cet animateur qui va être chargé de faire des propositions innovantes pour faire quelque chose aux Récollets.

Mme DUGUET :

« *D'accord. Merci. Vous avez volontairement mis l'accent sur le fait dans ce dossier que la musique ne sera pas amplifiée, et c'est vrai que de ce fait on limite quand même énormément l'utilisation de la salle et donc moins de recettes. On ne voit pas non plus dans le projet l'articulation avec le futur EPCI. Y-a-t'il des partenariats envisagés ou pas ?* »

Monsieur le Maire :

Non pour le moment c'est le syndicat de la Baie, les villes de SAINT JEAN DE LUZ et de CIBOURE.

Mme DUGUET :

« *D'accord.* »

M. LALANNE :

Pour la musique, il y a quand même des riverains à côté. On a toujours fait de la musique douce, on a fait des kantaldi, et cela se passe très bien, cela ne limite quand même pas tellement.

Mme DUGUET :

« Oui mais c'est gênant, enfin c'est gênant pour la gestion après. »

M. LALANNE :

Pour les voisins aussi.

Mme DUGUET :

« Oui, dans ce cas-là il fallait le faire ailleurs. »

Monsieur le Maire :

On n'en est pas encore là.

Mme DUGUET :

« Si j'ai bien compris, en gros 350 000 € de fonctionnement par an, et on pense que c'est trop important par rapport au regard des salles d'exposition qui ne sont pas suffisamment importantes. Et quant à l'espace de l'atelier pédagogique, je reste dubitative parce que cela me semble quand même un petit peu insuffisant pour faire participer une classe entière. Alors, en conclusion Monsieur le Maire, sur ce projet j'en attendais c'est vrai un peu plus d'ambition, à moins qu'elle ne se dévoile au fil du temps. Alors un peu déçue bien sûr aujourd'hui. Cependant nous le voterons parce que nos deux villes manquent cruellement d'un espace et d'un projet, c'est-à-dire les deux liés, culturels, et espérons que la mayonnaise prendra. »

Monsieur le Maire :

Très bien. Merci pour votre intervention. Y-a-t'il d'autres demandes ?

M. ALDANA DOUAT :

« Je ne vais pas entrer dans le projet qui me semble sur le papier assez bon et cohérent avec les besoins de notre commune. Comme a dit Dominique DUGUET, après il faudra voir le développement et la gestion qui se fait de cet espace. Moi c'est plus sur une question d'information au public et à la population de CIBOURE sur ce projet. Je me suis rendu compte, en parlant avec pas mal de cibouriens, que les gens ne savent pas ce que la ville va faire avec les Récollets, sont mal informés ou interprètent mal des fois, et je pense que la commune aurait dû et le syndicat aurait dû faire plus de concertation avec la population et les acteurs locaux, ainsi qu'avec les acteurs culturels de CIBOURE mais pas que ceux de CIBOURE je pense que si au niveau de l'Agglomération on pouvait le faire, parce que j'espère que cet espace va répondre pas seulement aux besoins cibouriens et luziens mais va aller un peu plus loin. Un autre point aussi sur le fait que les coûts sont quand même assez importants sur ce projet, c'est normal, je ne rentre pas sur les coûts, mais je pense que là aussi cela aurait mérité des réunions publiques ou ces concertations avec la population parce que ce coût va quand même impacter les investissements futurs de la ville, et je pense que quand on fait des projets de cette dimension-là, je pense qu'on devrait faire des réunions publiques, informer les gens. Les gens apprécient. Après cela aide quelques fois à ce qu'il n'y ait pas de malentendus. Et je pense que les élus on est là pour ça. En plus normalement c'est gratuit, cela ne coûte pas un sou à la commune. Mais Leire et moi on va voter oui. »

Monsieur le Maire :

Sur le plan financier, M. LAHOURNERE avait calculé combien cela devait coûter dans les années futures, quel était l'impact sur les contributions des cibouriens au syndicat intercommunal SAINT JEAN DE LUZ – CIBOURE. Tu ne l'as pas ici.

M. LAHOURNERE :

Si mais j'ai transmis le document. Je pense que la question n'est pas là.

Monsieur le Maire :

Tout cela a été évoqué lors de la réunion privée que nous avons faite ici, si vous vous souvenez.

M. ALDANA DOUAT :

« *Oui.* »

Monsieur le Maire :

Après que va faire le syndicat intercommunal de cette salle, puisqu'on parle de la chapelle pour le spectacle et du cloître et du bâtiment pour le CIAP, dès que le fonctionnaire diplômé sera nommé il va commencer à s'en occuper en concertation avec nous. Mais les travaux ne sont pas encore commencés. C'est comme pour la halle créative, vouloir déjà définir le fonctionnement avant que ce soit commencé : non on a largement le temps de le faire en parallèle.

M. LALANNE :

« *Le fonctionnaire, il a été bien dit qu'il ferait des propositions et que les communes après (inaudible).* »

Monsieur le Maire :

Bien sûr. C'est l'animateur qui fera les propositions. Ce n'est pas notre job. On peut avoir des idées, mais enfin on va laisser le professionnel faire ses propositions.

M. DUHALDEBORDE :

« *La politique culturelle, Monsieur le Maire, c'est l'affaire des élus aussi.* »

Monsieur le Maire :

Oui, c'est les élus qui décideront.

(inaudible)

M. DUHALDEBORDE :

« *C'est un bon projet.* »

9) PLAN PARTENARIAL DE LA GESTION DE LA DEMANDE LOCATIVE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (DELIBERATION N° 101/2016)

Rapporteur : Mme IDIARTEGARAY-PUYOU

L'article 97 de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 porte obligation pour tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale doté d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé de mettre en place un Plan Partenarial de la Gestion de la Demande locative et d'information du demandeur (PPGD).

Cette disposition s'applique à l'AGGLOMERATION SUD PAYS BASQUE qui a mis en œuvre son premier PLH en 2009 et élabore, pour la période 2017-2022, son deuxième PLH dont le PPGD constituera le volet « gestion de la demande locative » relative au parc HLM (Habitation à Loyer Modéré).

A ce titre, le conseil communautaire a délibéré le 17 décembre 2015 pour engager la procédure d'élaboration du PPGD pour la période 2017-2022.

Conformément au cadre réglementaire élaboré dans le cadre d'un partenariat entre l'AGGLOMERATION SUD PAYS BASQUE et les communes membres, les bailleurs sociaux et d'autres personnes morales intervenant dans la gestion de la demande locative, ce document a pour but de définir un cadre de travail à l'échelle du territoire.

L'objectif du PPGD est ainsi de disposer d'un diagnostic de la situation de l'habitat locatif social et du traitement de la demande de logement social à l'échelle du Sud Pays Basque, de définir des orientations et un programme d'actions visant à :

- coordonner le processus de traitement des demandes de logement locatif social entre les différents acteurs impliqués, de faciliter l'accès aux informations et de simplifier les démarches des demandeurs ;
- accompagner les parcours résidentiels et à améliorer la prise en compte et le traitement des ménages en difficulté ;
- se doter d'une meilleure connaissance du parc de logements sociaux et accompagner ainsi la politique menée en faveur de l'équilibre sociodémographique sur le territoire.

Le projet de PPGD comprend donc :

- un diagnostic sur le parc locatif social et la gestion de la demande de logement locatif social sur notre territoire ;
- des orientations déclinées en un programme d'actions qui pourra être mis en œuvre dans les six années à venir, durée légale de ce PPGD.

La mise en œuvre du plan se traduira par des conventions signées entre l'EPCI et les personnes morales impliquées.

Il sera soumis à des évaluations annuelles et des bilans triennaux.

Le 3 novembre 2016 le conseil communautaire de l'AGGLOMERATION SUD PAYS BASQUE a arrêté le projet de Plan Partenarial de la Gestion de la Demande locative et d'information du demandeur qui comprend un diagnostic, des orientations et un programme.

Conformément à l'article R441-2-11, le projet de PPGD a été transmis à la commune pour avis, étant précisé que si l'avis n'a pas été rendu dans un délai de deux mois, il est réputé favorable.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de Plan Partenarial de la Gestion de la Demande locative et d'information du demandeur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Commentaires :

Monsieur le Maire :

Y-a-t'il des interventions souhaitées ? Avant de le mettre aux voix, je vais faire un petit commentaire puisque, avec toi Jeanne et le responsable du CCAS, nous fonctionnions très bien pour l'attribution des logements, évidemment les gens ne suivaient pas sur Internet l'évolution de leur demande, mais enfin cela marchait très bien. Maintenant la loi ALUR a décidé que cela sera comme ça. Et je ferai un commentaire : pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Donc nous compliquons les choses. Mais enfin, si c'est pour le bien des futurs locataires HLM je veux bien, mais comme vous le remarquerez, il n'y a aucun texte qui permette, aucune partie de ce texte ne permet la création de logements sociaux. Les logements sociaux il faut nous battre contre tous les recours qui sont faits. Le plus intéressant pour les futurs demandeurs serait d'avoir des logements à disposition. Enfin là il y a un règlement avant d'avoir les logements.

Nous votons donc.

M. DUHALDEBORDE :

« Il s'agit de traiter la demande, pas l'offre. Mais on n'oublie pas l'offre. »

Monsieur le Maire :
Oui, mais enfin vous me comprenez.

II/ Services Techniques

1) ACQUISITION DES PARCELLES AP 284, 348 ET 351 APPARTENANT AU COMITE OUVRIER DU LOGEMENT (DELIBERATION N° 102/2016)

Rapporteur : M. GOUAILLARDET

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le Comité Ouvrier du Logement souhaite rétrocéder à la commune de CIBOURE les parcelles AP 284, 348 et 351 correspondant à la station de refoulement.

Monsieur le Maire précise que cette opération interviendrait à l'euro symbolique, la commune prenant en charge les frais notariés se rapportant à l'acte.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** le principe de l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AP 284, 348 et 351 propriété du Comité Ouvrier du Logement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous les documents y afférents,
- **DESIGNE** l'étude de Maîtres FAGOAGA COUSTOU SALHA JUZAN, notaires associés, pour la rédaction de l'acte et tous les documents y afférents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) AUTORISATION DE DEPOT DE DECLARATION PREALABLE POUR INSCRIPTION DU NOM DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS EN LETTRES PEINTES SUR LA FACADE OUEST (DELIBERATION N° 103/2016)

Rapporteur : M. IBARLOZA

La commune est propriétaire de l'immeuble cadastré section AK n°371 et 373 sis à Ciboure, 2 bis avenue Jean-Baptiste Carassou, sur lequel est édifiée la structure communale « maison des associations Roger Berné ».

Cette maison des associations doit être identifiée et visible de l'extérieur. Ces travaux consistent en une inscription du nom du bâtiment (lettrage rouge basque) sur la façade ouest à fond blanc. Ces travaux sont soumis, conformément aux dispositions d'urbanisme applicables en la matière, à Déclaration Préalable (DP).

Considérant qu'aux termes de l'article R.423-1 du Code de l'urbanisme, une demande de DP « doit être déposée par le ou les propriétaires, un mandataire ou toute personne attestant être autorisée par eux à exécuter les travaux ».

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable sur les parcelles cadastrées section AK n°371 et 373, 2 bis avenue Jean-Baptiste Carassou, appartenant à la commune de Ciboure, d'une contenance de 977 m², afin de permettre l'inscription de son nom

« MAISON DES ASSOCIATIONS
Roger Berné
Elkarteen etxea ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Commentaires :

M. ALDANA DOUAT :

« On va voter oui. On est bien content. Vous êtes venu à la raison. On aurait pu éviter je pense la scène un peu pitoyable de la dernière fois si vous aviez bien voulu modifier la délibération, mais bon c'est bien. Je ne vais pas plus polémique sur cela. Mais c'est une très bonne décision. »

Mme DUGUET :

« Monsieur le Maire. Il y a une raison pour le fait que la maison des associations s'écrit en majuscules et elkarteen etxea en minuscules ? Est-ce que c'est fait exprès ? »

Monsieur le Maire :

Cela vous ressemble bien. Je n'ai pas la réponse, mais je vais demander à ce que cela soit écrit à la parité, de la même grosseur.

Mme DUGUET :

« Vous voyez que c'était une bonne question quand même ? »

M. LALANNE :

C'était plutôt Berné qu'il faudrait mettre en majuscules, c'est un nom propre.

Monsieur le Maire :

Mais attendez, il y a une déclaration préalable qui a été déposée, il va falloir qu'on la respecte, et je ne connais pasvle... mais Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme vous avez vu la déclaration préalable obligatoirement ?

M. GOUAILLARDET :

Oui, l'inscription sur la façade apparaît comme un coup de tampon. Vous avez bien vu qu'on ne va pas l'inscrire comme cela non plus. Vous avez vu que ce n'est pas dans le sens des perspectives etc. C'est une image pour montrer ce qui va être écrit sur la façade. Cela ne signifie pas que les lettres vont être respectées exactement en petites lettres ou en majuscules.

M. LALANNE :

Et les textes dactylographiés ou peints ce ne sont pas les mêmes.

Mme DUGUET :

« C'est sûr. C'est évident. »

Monsieur le Maire :

La réponse quand la peinture sera faite.

(inaudible)

III/ Questions diverses

Monsieur le Maire :

J'ai une communication rapide et après il y a deux questions d'actualité.

IV/ Communication de Monsieur le Maire

Ordonnance de la Chambre Régionale des Comptes déchargeant Mme PEREZ de sa gestion du 01/01/2013 u 31/12/2014.

Monsieur le Maire :

Vous savez que la Chambre Régionale des Comptes contrôlait les gestions de la ville de CIBOURE du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014.

Une ordonnance de la Chambre Régionale des Comptes vient de décharger Mme PEREZ de sa gestion en disant qu'elle est excellente. Cela ne décharge pas encore la ville de CIBOURE, mais enfin c'est une satisfaction ; si la gestion de la comptable du trésor est bonne on peut espérer que celle de la ville sera bonne. On va recevoir l'ordonnance je pense dans le mois de décembre.

Maintenant les questions orales. Il y en avait deux. Vous voulez les poser ?

Mme DUGUET :

« Je commence Monsieur le Maire.

Suite à la mésaventure d'Oihana SANCHEZ qui a bien failli se noyer dans la Nivelle, il faut préciser d'ailleurs que cette mésaventure n'est pas la première et ne sera pas la dernière. Je connais grand nombre de personnes qui se sont retrouvées à l'eau dans la Nivelle. »

Monsieur le Maire :

Ah bon ? Je l'ignorais.

Mme DUGUET :

« Les élus de la ville de SAINT JEAN DE LUZ ont estimé nécessaire la pose de 13 bouées et de bouts de 30 mètres sur 13 lieux sur la rive droite de la Nivelle. De plus, une pétition à l'initiative des usagers du port de Larraldenia a également attiré votre attention et celle du syndicat de la Baie sur des aménagements nécessaires de sécurité, notamment en ce qui concerne des échelles d'ailleurs. Nous pensons que la sécurité des habitants de CIBOURE doit être un point à ne pas négliger. La prévention est un élément essentiel que vous devriez prendre enfin en considération. »

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas votre question ça. Vous allez la poser ou non ?

Mme DUGUET :

« Oui, j'y arrive. Nous avons soulevé plusieurs fois des problèmes de sécurité au sein des différents quartiers de notre ville, mais ils n'ont pas été entendus. Aujourd'hui, pour le sujet qui nous préoccupe, Monsieur le Maire pouvez-vous à l'instar de la ville de SAINT JEAN DE LUZ, procéder aux installations de bouées et de bouts, à la fois sur les bords de Nivelle, mais aussi Untxin et port de Larraldenia et Socoa ? Nous rajoutons que les demandes des usagers du port de Larraldenia doivent être également prises en compte. Merci Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

La demande des usagers du port de Larraldenia c'est de mettre des portes face aux pontons, cela n'a rien à voir avec la sécurité. Je connais très bien cette demande. Des portes pour empêcher les vols éventuels sur les bateaux. Donc ce n'est pas un problème de sécurité.

Que SAINT JEAN DE LUZ ait fait poser 3 bouées, il y en a de prévues 7 ou 8 mais pour le moment, enfin il y a deux jour, il y en avait 3. Moi j'ai appris la mésaventure d'Oihan SANCHEZ en lisant le journal, le « Sud-Ouest ». Elle n'a pas manqué de communiquer à « Sud-Ouest ». Je suis ravi de vous voir là en très bonne forme. Néanmoins, cette baignade était un acte volontaire parce que vous avez décidé de descendre le perré avec les algues, les mousses et les lichens qui sont dessus et cela ne pouvait que vous conduire à la chute. Donc pour moi c'est un acte volontaire. Vous avez volontairement voulu aller dans la Nivelle...

(inaudible)

Mme SANCHEZ :

« Je vous conseille fortement d'arrêter de parler, vous êtes en train de vous enfoncer. Toute personne qui va se baigner, que ce soit dans la mer ou quoi que ce soit, il faut équiper les abords de l'eau, tout simplement. Vous allez vous baigner dans la mer, vous avez des bouées ou quoi que ce soit. Oui, j'y suis allée volontairement comme je l'ai dit au journaliste. J'y suis allée volontairement. **Point barre.** Vous devez équiper les abords de votre Nivelle. Cela peut arriver à n'importe qui. Cela peut arriver à n'importe qui. Il y aurait eu une personne âgée ou un enfant dans l'eau, cette personne se noyait. »

Monsieur le Maire :
Calmez-vous.

(inaudible)

Mme SANCHEZ :

« **Point barre.** Je suis restée 10 minutes dans l'eau avec une jambe où je ne pouvais pas nager. Soyez content comme vous le dites que je sois encore vivante. **Point barre.** Je n'avais pas le choix. Je devais aller chercher ce document. »

Monsieur le Maire :
Mais est-ce que vous aviez pied ou pas ?

Mme SANCHEZ :
« Non je n'avais pas pied. Voilà. »

Monsieur le Maire :
Et pourquoi avez-vous voulu aller dans la Nivelle ?

Mme SANCHEZ :
« Parce que, comme je ne l'ai pas caché dans le journal, j'avais un document à aller chercher de très précieux. **Point barre.** Maintenant il n'y avait pas de bouées. Personne ne pouvait me remonter. Voilà. Et votre réponse est à votre image Monsieur le Maire, désolante. »

Monsieur le Maire :
C'est un acte volontaire. Vous êtes allées dans l'eau volontairement.

Mme SANCHEZ :
« Et alors ? Peu importe, peu importe. »

Monsieur le Maire :
C'est totalement insensé et incohérent. Les cibouriens...

Mme SANCHEZ :
« Insensée et incohérente, c'est vous qui êtes insensé et incohérent comme d'habitude. »

Monsieur le Maire :
Oui. La seule chose qu'on mettra c'est une pancarte...

Mme SANCHEZ :
« Fin de discussion. Votre réponse est idiote comme vous. **Point barre.** »

(inaudible)

Monsieur le Maire :

La seule réponse à cela c'est qu'on mettra « baignade interdite ». Comme ça vous n'aurez plus envie d'y descendre. Voilà.

Il y avait une deuxième question.

Mme DUGUET :

« Monsieur le Maire, vous n'avez pas répondu à ma question. »

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

Je me permets quand même, excusez-moi, mais de dire que je trouve que ce genre de propos est quand même, complètement... de dire à un Maire « la question est idiote comme vous », je trouve quand même que c'est aller un peu loin. Excusez-moi.

Monsieur le Maire :

Mais bon, je vois d'où ça vient...

Mme SANCHEZ :

« Parce que là vous semblez un peu choquée. Cela fait deux ans qu'il me parle comme ça, donc j'estime au bout de deux ans que je réponds comme lui. Cela s'appelle un échange standard. (inaudible). Non je ne crois pas. C'est tout. Ceci dit, on n'a toujours pas la réponse si Monsieur le Maire veut sécuriser les abords de sa Nivelles. »

(inaudible)

Monsieur le Maire :

Nous verrons. Il sera écrit « baignade interdite » et nous verrons... Qu'est-ce que vous avez à vous baigner à la Toussaint en novembre ? Enfin.

Mme SANCHEZ :

« La réponse est à la hauteur de ses actes. »

Monsieur le Maire :

Moi je me baignais dans la Nivelles lorsque j'étais gamin, mais ce n'était pas les mêmes conditions, et puis j'étais en forme.

Bien. La deuxième question Eneko.

M. ALDANA DOUAT :

« Je pense que cela va être un peu plus calme.

Ma question porte sur les travaux qui sont en cours à CIBOURE. Donc je vais vous lire la question que nous vous avons envoyée.

« Nous avons eu connaissance par la presse locale que bon nombre de travaux d'aménagement sont prévus ou en cours de réalisation à CIBOURE.

Malheureusement, nous déplorons de ne pas avoir été informés ni consultés par le Maire et par M. ANIDO, l'adjoint aux Travaux. En effet, la commission Travaux, Réseaux, Mer et Port ne s'est pas réunie depuis mai 2014. Cela rend donc « difficile » pour ne pas dire impossible toute concertation et travail entre les élus.

Avez-vous l'intention de remédier à ce dysfonctionnement en convoquant régulièrement cette commission afin que les élus puissent échanger et faire leur apport sur ces questions-là au sein de la commission ? ».

Monsieur le Maire :

C'est vrai. M. ANIDO n'est pas là, il est parti pour trois semaines. Il y aura une commission des travaux. Néanmoins les travaux ont été largement exposés ici même pour les voter. Donc la

commission aurait peut-être pu influencer quelques détails mais pas le fond des travaux prévus. Mais il y aura une commission des travaux en janvier, ou plutôt début février parce qu'en janvier il y a pas mal de...

M. ALDANA DOUAT :

« Oui mais l'idéal serait que cette commission se réunisse régulièrement, parce que si cette commission est là juste... comme par hasard après ma question vous venez de dire qu'il y aurait une commission au mois de février. Mais si je n'avais pas posé la question pareil la commission n'allait pas se réunir jusqu'en 2020. S'il y a une commission c'est pour qu'elle se réunisse, pour qu'on échange. »

Monsieur le Maire :

Et pour prendre votre avis. Vous êtes à la commission des Travaux vous ?

M. ALDANA DOUAT :

« Et oui, c'est bien pour cela que je la pose. »

Monsieur le Maire :

Très bien. C'est noté.

M. IBARLOZA :

Je voudrais rajouter un détail pour les travaux. Le fait de garder le feu rouge piétons au niveau de la boulangerie fait faire un gros « bordel ». Cela complique encore plus la circulation.

Monsieur le Maire :

Avenue Jean Jaurès ?

M. IBARLOZA :

On ne pourrait pas le mettre à l'orange de façon à ce que cela fluidifie un peu ?

Monsieur le Maire :

Pendant les travaux sur le pont ? C'est tout-à-fait possible.

M. LALANNE :

On pourrait le mettre à l'orange que le soir.

(inaudible)

M. IBARLOZA :

Là c'est la panique.

Monsieur le Maire :

Ce feu rouge avait un avantage quand même. Il stoppait la circulation qui permettait à Kéchiloo, aux gens qui voulaient sortir où de Bordagain ou de CIBOURE de prendre cet intervalle libéré par le feu rouge.

M. LALANNE :

Il n'y a plus d'accident pour traverser pour aller à la boulangerie. Les gens ne sont plus angoissés maintenant.

M. IBARLOZA :

De toute manière, avec la circulation qu'il y a actuellement, avec le feu orange, on ne double pas, ils ne roulent pas vite. Cela éviterait à mon avis de bloquer encore un peu plus.

(inaudible)

M. IBARLOZA :

Je pose une question. Après il faut voir les possibilités.

M. ALDANA DOUAT :

Il n'y a pas que moi qui ai des avis sur les travaux.

M. IBARLOZA :

Mais je ne fais pas partie de la commission moi.

M. VIDOUZE :

Puisqu'on parle de travaux, je suis allé à une soirée d'information qui concerne le futur projet LGV et j'ai trouvé cela très intéressant. Alors tout le monde connaît l'impact écologique, sur la vie rurale, tout ce que cela va avoir comme conséquences, mais surtout l'aspect financier a été très bien souligné et peut-être les incohérences de ce projet. Moi j'ai trouvé que c'était vraiment très intéressant. Et donc il y a des soirées d'information tous les premiers lundis du mois dans la maison des associations d'URRUGNE à 21 h00.

Monsieur le Maire :

Très bien. Merci. Mais je ne fais pas la publicité du CADE ici.

M. VIDOUZE :

Surtout on m'a exposé les coûts qui allaient venir sur toutes les communes, que ce soit SAINT JEAN DE LUZ, CIBOURE, URRUGNE. Cela va coûter une fortune et peut-être que le projet n'est pas vraiment si indispensable (inaudible).

Monsieur le Maire :

Merci. La séance est levée.

Séance levée à 20 h 00